Commune de La Calmette

Département du Gard (30)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision

Règlement graphique (plan de zonage)

5.2 Plan du centre

Echelle 1/2500ème

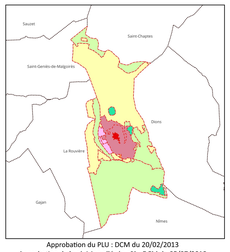

Approbation du PLU : DCM du 20/02/2013
Approbation de la révision allégée n°1 : DCM du 05/07/2018
Approbation de la modification n°1 : DCM du 27/05/2020
Approbation de la modification simplifiée n°1 : 09/09/2022
Arrêt du projet de révision du PLU : DCM du 23/07/2025
Approbation de la révision du PLU : DCM du 06/02/2026

ADELE SFI URBANISME
ADELE-SFI Urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adele-sfi@adelesfi.fr
www.adelesfi.fr

Système de projection utilisée :
RGF93 - Projection Lambert 93

Plan cadastral source : PCI vecteur, juillet 2024

Date d'édition : 14/01/2026

ADELE SFI décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

Légende

- Limites de zones ou de secteurs
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P)
- Marge de recul obligatoire des constructions
- Cône de visibilité
- Périmètre ZAC Petit Verger
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
- ER 1 Emplacement Réservé (pour voirie, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vert)
- Périmètre de protection du monument historique de 500 m (temple)
- Eléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (cf. liste en annexe du règlement)
- Haies à conserver ou créer au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces fonctionnels des Zones Humides à protéger au titre de l'article 151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides de l'inventaire du SAGE des Gardons à protéger au titre de l'article 151-23 du code de l'urbanisme
- Bande de prudence autour de la ligne THT
- Périmètres de Protection Rapproché (PPR) du forage du Réservoir et du puits de la Braune
- Périmètre de protection éloigné (PPE) du captage du puits de la Braune
- Risque ruissellement pluvial indifférencié EXZECO

Risques inondations - PPRi approuvé par arrêté préfectoral du 3 juillet 2008 (*)

- FU : Zone urbanisée inondable par un aléa fort
- MU : Zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- NU : Zone non urbanisée inondable par un aléa indifférencié
- R-NU : Zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- RU : Zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé

0 100 200 m

(*) Report indicatif : se reporter au PPRi joint en annexe du PLU

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS :

Numéro	Nom	Bénéficiaire	Superficie
1	Elargissement de la rue du Moulin à Vent	Commune	71 m²
2	Elargissement du chemin du Verger	Commune	226 m²
3	Elargissement du chemin des Bourassonnes	Commune	315 m²
4	Elargissement du chemin du Lac	Commune	718 m²
5	Elargissement de la rue du 19 mars 1962	Commune	35 m²
6	Création d'une liaison entre l'allée de Braune et le chemin du Nai	Commune	319 m²
7	Elargissement RD22	Département	4 929 m²
8	Mise à 2 x 2 voies de la RN106	Etat	121 881 m²